



REGLEMENT SPORTIF MONTS & CHÂTEAUX CHALLENGE EDITION 2025

1. REGLEMENT SPORTIF

1.1. PARCOURS

Trois parcours seront proposés :

- une boucle d'environ 25 km,
- une boucle d'environ 60 km,
- un parcours d'environ 100 km.

Les parcours sont tracés exclusivement sur des voies ouvertes à la circulation. Pour la sécurité de tous et pour assurer une cohabitation optimale avec les autres usagers de ces espaces publics, il est indispensable que chaque participant fasse preuve d'une vigilance particulière et respecte, tout au long du parcours, le CODE DE LA ROUTE (feux de signalisation, priorités de passages, pistes cyclables...) ainsi que la signalétique mise en place par l'Organisateur (barriérage, fléchage, rubalise, panneaux indiquant des passages nécessitant une attention particulière...).

Le détail des parcours sera proposer sur le site départ de l'événement le jour même.

1.2. MONTEES CHRONOMETREES

Trois montées seront chronométrées :

- Dieu des Monts
- Grinquier
- Croisette

Les montées sont des voies ouvertes à la circulation. Par conséquent, le code de la route reste obligatoire. Toute personne prenant des risques sur la route engage sa propre responsabilité.

1.3. RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards seront à retirer par le participant ou son représentant légal au départ de la randonnée, à partir de 7h30. La carte d'identité de chaque participant sera demandée.

Une caution de 5 euros sera demandée à l'inscription et sera rendue lorsque le participant rendra son dossard. Paiement en liquide de préférence (plus facile pour l'organisateur).

1.4. BARRIERE HORAIRE

Voici les horaires de départ de la randonnée :

- 25 km : 7h30 – 10h30
- 60 km : 7h30 – 10h
- 100 km : 7h30 – 10h

Tous les coureurs doivent être revenu au point de départ au plus tard vers 12h30 (de préférence) afin d'assurer le bon déroulement du protocole départ de la Classic U23 Road Series.

1.5. ASSURANCE

Le code de la route étant d'application tout au long de la randonnée, et ce même lors des montées chronométrées, l'organisation déplore toute responsabilité en cas d'accident ou chute. Toute personne sur la route engage sa propre responsabilité.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, et ce même si l'organisateur en assure la surveillance (consigne vélo). Les participants ne pourront donc pas se retourner contre l'organisateur pour tout vol ou dommage causé à leur équipement.

Une assurance d'un jour (2 euros) pour ceux ne disposant pas de licence annuelle ou d'un Vélopass auprès de la FCWB sera disponible sur place pour chaque participant.

1.6. UTILISATION D'IMAGES

Chaque participant peut faire l'objet de captation d'image (photo, vidéo, ...) à des fins de communication sur tout support existants ou à venir (réseaux sociaux, flyers, affiche, ...).

1.7. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement, il est strictement interdit d'abandonner des déchets sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur les sites de l'événement ainsi qu'à chaque poste de ravitaillement.

PARKINGS :

IMPLANTATION



Il faut impérativement respecter l'emplacement des parkings en ORANGE sur cette carte. Il est interdit de se garer sur les autres parkings (rouge, bleu et noir), qui sont prévus pour la course de l'après-midi, ainsi que le long des routes. Voici les adresses des parkings :

- P1 : Parc d'activité économique « La sucrerie », 7911 Frasnès-lez-Buissenal. Il y a un accès vélo et piéton pour rejoindre la rue Oscar Soudant où a lieu le retrait des dossards.
- P2 : Place de la station 7911 Frasnès-lez-Buissenal
- P3 : Route d'Hacquegnies 7911 Frasnès-lez-Buissenal (le long de la route)
- Inscriptions : Rue Oscar Soudant 4, 7911 Frasnès-lez-Buissenal

Chaque parking sera fléché et des stewards vous guideront une fois sur place.

GPX des parcours :

25 kms :

<https://www.routeyou.com/fr-be/route/view/16094943>



60 kms :

<https://www.routeyou.com/fr-be/route/view/16087105>



100 kms :

<https://www.routeyou.com/fr-be/route/view/16086986>

